



Waremmes, le 13 mars 2023

Commission Locale de Développement Rural Compte rendu de la réunion du 08 mars 2023 – Rapport annuel

Membres de la CLDR :

Présents : 8 personnes : Valérie BLERET, Carine CLERISSE, Françoise COLLARD, Anne DESMET, Hélène FERON, Valérie FRIPPIAT, Anne-Cécile GOS, Vincent VAN GEEL.

Excusés : 5 personnes : Marie DELANGEN, Eric HAUTPHENNE, Bénédicte MARLIER, Bernard SACRE, Martine STOUFFS.

Pour la Commune :

- Isabelle EBROIN – agent-relais de l'Opération
- Lidvine WEBER – Conseillère en Aménagement du Territoire

Pour la FRW : Marc VAN DEN BROECK, agent de développement

La présentation utilisée en réunion peut être consultée à l'adresse suivante :

<https://bit.ly/Heron2303>

Ordre du Jour :

Divers

Suivi de projets

- Bois de Ferrières
- Place Fayat
- Ecoles de Surlemez
- Cœur de Waret-l'Evêque

Rapport annuel de la CLDR

Marc VAN DEN BROECK accueille les participants et détaille l'ordre du jour. L'approbation du compte-rendu de la réunion du 22 décembre 2022 a été oublié et sera proposée lors de la prochaine réunion.

Il entame la réunion par quelques communications qui présentent un intérêt pour la compréhension de la suite de la réunion

1. Divers - communication

Appel à projets Cœur de village

La Commune a remporté cet appel à projet qui permettra de financer l'aménagement d'espaces autour de la salle Plein Vent. Ces aménagements représentent une première phase d'un projet plus ambitieux incluant une possibilité de faire appel au Développement Rural pour financer la réalisation d'un bâtiment, préau et cour polyvalente.

L'ensemble de ce projet sera présenté lors d'une prochaine réunion à la CLDR qui aura l'occasion de réagir à la proposition.

Appel à projets Maillage vert et bleu en milieu rural

La Commune a également rentré un dossier visant à financer l'aménagement des plaines situées entre le Moulin de Ferrières et la Place Fayat. Les aménagements comprennent aussi la réfection du bief du moulin, depuis sa jonction avec le ruisseau de Lavoir, au niveau de la place Fayat, ainsi que les cheminements prévus dans le Master plan et dans la fiche-projet de la place.

La sélection des lauréats sera normalement communiquée au mois d'avril.

2. Suivi de projets

Aménagement du cœur historique de Waret-l'Evêque

Ainsi qu'il avait été convenu lors de la précédente réunion, Lidvine WEBER présente à la CLDR un schéma d'intention concernant les possibles aménagements du cœur de village, permettant de rendre les lieux plus conviviaux, de mettre en valeur le patrimoine, d'uniformiser les revêtements afin d'affirmer le caractère de la place, de préserver et valoriser les ouvertures paysagères, de faciliter les connexions entre les espaces, de sécuriser la circulation et faire la part belle à la mobilité douce.

Ce schéma d'intention n'est qu'une illustration des objectifs poursuivis, déjà avalisés par la CLDR et n'est en rien un plan d'aménagement définitif.

Il a été réalisé pour permettre aux membres de la CLDR d'approcher le propriétaire des prairies situées en contrebas de l'église et sonder sa réaction par rapport à une possible acquisition de ces derniers.

L'aménagement du terrain du presbytère n'a donc pas été envisagé.

Concernant une possible réouverture du lit de la Burdinale qui fait l'objet de réflexions avec le Contrat de Rivière, Lidvine a préféré opter pour une solution moins contraignante et propose

d'évoquer simplement le passage du ruisseau. Elle illustre son propos avec des exemples réalisés ailleurs en Europe.

Les participants apprécient cette proposition qui leur semble à la fois esthétique et réaliste. Ils craignent en effet les inconvénients liés au manque d'épuration (odeurs, rongeurs), ou encore manque de sécurité. Ils citent l'exemple d'un ruisseau à Andenelle dont la mise à jour a pris des années et causé de problèmes d'inondation des riverains.

Déjà évoqué lors des précédentes rencontres, les participants insistent sur le fait que les aménagements devront prendre en compte les aléas d'inondation. Ils proposent par exemple qu'ils soient légèrement surélevés par rapport à la voirie (une simple bordure suffit).

Enfin, les participants estiment que les aménagements réalisés dans l'ancien cimetière sont insuffisamment valorisés en raison de la haie qui clôture le site et en cache la vue. Ils proposent que des ouvertures visuelles soient réalisées. Cet élément sera soumis à la réflexion du futur auteur de projet.

La Commune a également fait appel à un notaire pour évaluer la valeur des terrains concernés. Bien que les superficies soient relativement similaires, la valeur du terrain du presbytère est nettement supérieure à celles des prairies car il est plus facilement urbanisable et bien moins soumis aux aléas d'inondations.

Bien que le Collège ne se soit pas encore prononcé à ce sujet, le rachat des prairies est financièrement plus approprié qu'un échange ; Marc propose que les participants abordent le propriétaire dans cet esprit.

Les participants pensent également qu'il est peu probable que le propriétaire soit disposé à financer la différence de prix. Ils estiment également qu'il souhaitera connaître la destination que la Commune imagine pour le terrain du presbytère. Ils souhaiteraient pouvoir le rassurer quant au fait qu'il n'aura pas à subir de nuisances de voisinage.

Lidvine propose d'affiner un peu son schéma et d'en fournir une version actualisée aux participants qui estiment disposer ainsi des informations nécessaires pour entreprendre les démarches auprès du propriétaire.

Aménagement des abords des écoles de Surlemez

Depuis la présentation du projet à la CLDR en décembre, le bureau d'étude s'est appliqué à la réalisation de différents plans.

La volonté étant d'introduire une demande de convention pour la session de septembre, l'étape suivante consistera à rédiger la Fiche-projet. Une première rencontre est prévue mi-avril, et la CLDR sera tenue informée de l'avancement de la rédaction. Elle pourra ainsi s'assurer que les questions qu'elle a pu poser ont bien été intégrées.

Aménagement de la place Fayat

Une réunion de coordination avec les pouvoirs subsidiants a été organisée fin janvier. A l'issue de cette dernière, il s'avère que les Espaces Verts ne sont pas autorisés à intervenir. Il a donc fallu revoir le budget à la baisse, sans diminuer les ambitions du projet.

Pour rappel, la rénovation du bief et la création de ses cheminements pourraient être financées par le biais de l'Appel à projets « Maillage vert et bleu en milieu rural ». La réponse est attendue pour le mois d'avril. Le Conseil communal a toutefois décidé d'approuver au mois de mars une demande de convention pour les aménagements de la Place, excluant le tracé du bief.

Marc présente le périmètre d'intervention modifié et le montant prévisionnel pour la réalisation des travaux. Les membres de la CLDR comprennent et approuvent ces modifications.

Aménagement du bois de Ferrières

Marc rappelle qu'une réunion sur le terrain a été organisée en janvier, à laquelle participaient Le Parc Naturel, le DNF et l'asbl Natagriwal. Le but était de définir les aménagements qui pourraient être pris en charge dans le cadre de la Mesure 7.6 du PWDR.

Entretemps, le DNF a informé la Commune que ces travaux pouvaient être financés par les mesures du **Plan de Relance de la Wallonie**. Le taux de financement de 100% est maintenu, mais les formalités administratives seront prises en charge par le DNF, permettant ainsi de soulager le personnel communal. Une convention formalisant cet accord est en cours de finalisation.

Marc présente le plan dessiné par Sébastien Leunen décrivant les aménagements proposés qui ne font pas l'objet de remarques particulières.

Dans le cadre de la reconnaissance du bois comme réserve naturelle, le DNF a souhaité que soient exclus du périmètre le futur hall de formation et la zone de la prairie en contrebas, qui pourra occasionnellement servir de parking en cas d'événement important.

Une convention a également été conclue avec la **Fondation Roi Baudoin** concernant la gestion de la parcelle dénommée UG1, qui sera quant à elle intégrée dans le périmètre de la réserve naturelle.

Certains participants ont entendu dire que cette parcelle est un ancien cimetière et s'inquiètent des travaux qui y seront réalisés. Les inventaires réalisés par le Parc Naturel ont mis en avant une flore spécifique qui mérite d'être préservée. Les interventions se limiteront donc probablement à une réfection du mur en pierre sèche qui clôture une partie de la parcelle.

Un accord entre les Communes de Héron, de Wanze et le SPW-MI a également été conclu concernant la réalisation d'un **chemin entre le bois de Ferrières et le village de Lavoir**. Marc en présente le futur tracé. Interrogé par les participants, il confirme qu'il sera bien accessible aux VTT. Pour les vélos de ville, il faudra probablement prévoir un itinéraire alternatif, par exemple par la rue de Huccorgne et la rue Sockeu.

Le SPW-MI se chargera de la réfection des ouvrages permettant l'évacuation des eaux à proximité du viaduc, ainsi que d'un nettoyage du site. On attend donc plus d'informations sur le calendrier de réalisation pour envisager la pertinence d'organiser un chantier citoyen de nettoyage du bois.

Le sentier sera officiellement inauguré le dimanche 9 juillet dans le cadre des 3 journées « Inspiration Burdinale Mehaigne » de la Maison du Tourisme Terres-de-Meuse.

3. Le rapport annuel

Marc rappelle les objectifs du rapport annuel qui est le moment de faire le point sur l'avancement des projets et sur le fonctionnement de la CLDR. Il en rappelle les objectifs, les différentes parties le constituant ainsi que le calendrier d'approbation.

Fonctionnement de la CLDR

Deux membres ont présenté leur démission cette année ce qui porte la composition à 20 personnes, soit le minimum requis par le décret.

Il n'y a pas eu de nouveau candidat souhaitant rejoindre la CLDR. Cette situation risque à terme de devenir problématique.

Les participants ne sont pas convaincus qu'un appel à candidats relayé par les médias communaux rencontre beaucoup de succès. Ils proposent qu'une information soit dispensée aux participants de la journée d'accueil des nouveaux habitants, mettant en avant un projet par village. Ils pensent que cette démarche pourrait aider à renforcer la dynamique de la CLDR.

Certains membres ont exprimé la difficulté de se libérer le mercredi, jour où sont habituellement organisées les réunions. Les membres présents expriment une certaine souplesse par rapport au choix du jour mais constatent qu'il ne sera pas aisé de satisfaire tout le monde.

Ils proposent que pour l'organisation de la prochaine rencontre, un doodle soit envoyé au préalable pour fixer la date qui convient au plus grand nombre.

Situation générale de l'Opération

11 projets sont toujours en attente, 15 sont **en cours de réalisation**.

Parmi les projets du **Lot 0**, Anne DESMET informe que le Groupe Couthuin Terre et Fer a mis à jour trois anciennes bornes limites d'anciennes concessions minières.

Le Groupe réfléchit actuellement à leur mise en valeur. Une communication à ce propos a entretemps été partagée ce 09 mars sur la page Facebook communale.



Un autre projet concernera la réfection de la fontaine Rue Moncia à Surlemez.

Parmi les projets en cours, certains sont menés directement par la Commune sans intervention de la CLDR.

Le projet **2.2 Aménagement d'une salle polyvalente au Moulin de Ferrières** est financé par le CGT : les travaux de rénovation de la grange seront réalisés dans le cadre de la phase 2 des travaux du Moulin de Ferrières pour laquelle le marché a été relancé début 2022. Les travaux de la phase 2 ont débuté en novembre 2022 pour se terminer au printemps 2024

Pour le **projet 2.4 Aménagement de la salle Plein Vent**, la Commune a répondu l'appel à projets pour la rénovation énergétique des bâtiments publics appartenant aux Pouvoirs locaux.

Elle a reçu confirmation de l'obtention d'un subside en décembre 2022 pour un montant de 607.683,43€ locaux pour financer ce projet.

Concernant le projet **3.4 Mise en valeur de l'église Saint-Hubert de Lavoir et de son site**, la Commune a reçu en avril 2022 une subvention de l'AWAP pour la réalisation de la deuxième phase des travaux. La restauration des maçonneries de la tour, des vitraux et des menuiseries extérieures a ainsi été réalisée à l'automne 2022. (Budget 100.000€, subsides 64.000€).

Lors du précédent rapport annuel, la CLDR avait abandonné le projet **1.3 Quartier du part'âge : création de huit logements locatifs et espaces communs pour personnes âgées autonomes**. On avait oublié le projet **3.9 Quartier du part'âge : création de sept logements locatifs**. Il est proposé de la rajouter cette année à la liste des projets abandonnés.

Concernant les nouvelles initiatives, la CLDR ne formule pas de nouvelles propositions. Le projet de centre d'accueil de jour selon la philosophie TUBBE, présenté à la CLDR en juin 2022 est actuellement insuffisamment avancé pour faire l'objet d'une fiche projet. La porteuse de projet estime les besoins à environ 463 m². La CLDR sera tenu informée de l'avancement du projet.

Dans le même ordre d'idée, le projet d'aménagement de l'espace autour du Plein Vent sera présenté à la CLDR lors d'une prochaine réunion

Concernant la programmation dans les trois ans avec recherche des moyens financiers, la CLDR formule la proposition suivante, avec la volonté de maintenir un équilibre des projets pour chacun des villages de la commune :

Année RA + 1 : **2.3 Aménagement du cœur historique de Waret-l'Evêque** avec un financement en Développement Rural de 60% à 80%

Année RA + 2 : **1.2 Quartier du part'âge : aménagement d'un espace public convivial et équipement du terrain**, avec un financement DR de 80%. Ce projet dépendra de l'évolution du projet TUBBE et du choix de son implantation future.

Année RA + 3 : **2.5 Réalisation du cheminement doux chaussée de Wavre, tronçon Waret-l'Evêque- Héron**, avec une financement DR de 80%. Ce choix manifeste la volonté de la CLDR que l'étude de faisabilité soit réalisée entretemps.

Le rapport est approuvé à l'unanimité par la CLDR.

Pour le secrétariat de la CLDR,
Marc Van den Broeck

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu,
vous pouvez contacter Marc Van den Broeck (Fondation Rurale de Wallonie)
au n° 019/58.93.20 ou par courriel m.vandenbroeck@frw.be
ou Isabelle Ebroin (agent relais de l'Opération) au 085/713 981 ou isabelle.ebroin@heron.be*
